

A Monsieur le Directeur de la Revue du Lyonnais.

Lyon, le 22 mai 1863.

MONSIEUR,

Je viens de voir, à ma grande surprise, qu'à la fin de la *Note sur le canal des Terreaux*, et insérée dans votre dernier numéro de mai 1863, il a été ajouté une phrase contenant des insinuations blessantes pour un entrepreneur de notre ville.

Ceci ne peut être que le résultat d'une erreur, mais elle est d'autant plus regrettable que la note était revêtue de ma signature ; tous vos lecteurs ont pu me croire l'auteur de ces insinuations qui ne sont point dans mes habitudes.

Je proteste donc formellement contre cette addition *faite à moti insu*, et vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans le prochain numéro de la *Revue*.

Veillez agréer, je vous prie, mes salutations empressées,

E.-C. MARTIN-DAUSSIGNY,

NOTA. —Nous avons cru compléter la pensée de l'Auteur en modifiant une phrase qui laissait à désirer. Nous saurons une autre fois qu'il ne faut pas de zèle, même avec ses amis, et pour faire amende honorable, nous déclarons que nous approuvons complètement l'entrepreneur qui a brisé les inscriptions du canal des Terreaux.

Le Directeur de la *Revue*.